

Hebdo Canada

Ottawa
Canada

Volume 9, N° 35
le 7 octobre 1981

L'enseignement primaire et secondaire au Canada	1
Le Canada veut prendre une part active au développement	3
Remaniement ministériel	4
Nouveau contrat de Mitel	4
L'espérance de vie des femmes	4
Rapport d'examen de l'industrie pétrolière canadienne	4
Mise à l'essai du nouveau Anik	4
L'Arabie Saoudite s'intéresse à la technologie canadienne de pointe en matière de communications	5
Balcha, vainqueur du Marathon international de Montréal	6
Prise surprise d'une tortue	6
Lutte contre les salmonelles	6
Voir le monde et le photographe	6
Journal inédit relatant les expéditions de Cavalier de La Salle	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

L'enseignement primaire et secondaire au Canada

Au Canada, comme dans de nombreux autres pays, l'automne est marqué par la rentrée des classes. Il paraît donc à propos de présenter à nos lecteurs une vue d'ensemble de l'enseignement au Canada. Le texte qui suit est tiré de la série Documents, publiée par la Direction des services d'information à l'étranger du ministère des Affaires extérieures. Il est consacré à l'enseignement primaire et secondaire. *Hebdo Canada* publiera dans un prochain numéro la partie relative à l'enseignement supérieur.

...Chaque province détenant, en vertu de la Constitution, des pouvoirs exclusifs sur l'enseignement dispensé sur son territoire, le Canada ne possède pas de système national unique. On y trouve, au contraire, des systèmes provinciaux qui varient quant à leur organisation, leur orientation et leurs pratiques. Bien que certaines caractéristiques se retrouvent d'une province à l'autre, il est rare que l'on puisse énoncer une règle générale sur l'enseignement au Canada sans devoir préciser que telle ou telle province y fait exception.

Toutes les provinces possèdent un ministère de l'Éducation dont le ministre est un membre élu du parlement provincial. L'administration quotidienne de chaque ministère relève d'un sous-ministre, fonctionnaire nommé qui conseille le ministre en matière de politiques.

Certaines provinces ont créé un minis-

tère distinct chargé de l'instruction post-secondaire, et ce ministère a généralement son propre ministre. Il arrive, en outre, que certaines activités connexes comme la main-d'oeuvre, la technologie et l'éducation permanente relèvent de la compétence de ce même ministre.

Les ministères de l'Éducation sont responsables de la supervision et de l'inspection des écoles primaires et secondaires, de l'établissement des lignes directrices relatives aux programmes et à l'organisation scolaire, de l'attribution des titres de compétence aux enseignants, ainsi que des services de recherche et de soutien.

Parfois, d'autres ministères provinciaux jouent un rôle dans l'enseignement, notamment pour ce qui a trait aux écoles d'agriculture, aux établissements pour l'enfance exceptionnelle, aux écoles des maisons de redressement et des prisons,



Classe à aires ouvertes dans une école de Gatineau (Québec).

Dernière heure

La Cour suprême du Canada a décidé (à 7 contre 2) que la démarche unilatérale proposée par le premier ministre du Canada pour rapatrier la Constitution était légale. Dans un même souffle, les juges ont reconnu (à 6 contre 3) que donner suite au projet du gouvernement fédéral sans le consentement des provinces serait une démarche "inconstitutionnelle au sens conventionnel". Détails dans notre prochain numéro.



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada